



Université de
Saint-Boniface

Une éducation supérieure depuis 1818

Session d'automne 2020 et hiver 2021

Tableaux des frais et remboursements
des **programmes collégiaux**

Dates importantes/remboursements

Tableaux des droits de scolarité de
l'École technique et professionnelle :

- Administration des affaires
- Tourisme
- Technologies de l'information
- Communication multimédia
- Éducation de la jeune enfance

Tableaux des droits de scolarité de
l'École des sciences infirmières et des
études de la santé :

- Baccalauréat en sciences
infirmières
- Sciences infirmières auxiliaires
- Aide en soins de santé

COLLÉGIAL
DATES IMPORTANTES - SESSIONS AUTOMNE 2020 ET HIVER 2021

	Session automne 2020	Session hiver 2021 (sous révision)
Début de la période des inscriptions	14 juillet 2020	14 juillet 2020
Date limite d'inscription	4 septembre 2020	8 janvier 2021
Date limite de retrait avec remboursement	22 septembre 2020	29 janvier 2021
Date limite d'inscription tardive et ajout de cours	23 septembre 2020	1er février 2021
Date limite de paiement	6 octobre 2020	17 février 2021
Frais de retard	7 octobre 2020	18 février 2021
2e frais de retard et suspension de services	2 novembre 2020	1er mars 2021
3e frais de retard	24 novembre 2020	à déterminer
Retrait de cours de la prochaine session : frais impayés	24 novembre 2020	à déterminer
Date limite de retrait sans préjudice académique	23 novembre 2020	31 mars 2021

MODALITÉS DE PAIEMENT

Les heures d'ouverture du bureau sont de 8 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi. Ces heures peuvent être modifiées à cause de la pandémie Covid-19.

Interac ou argent comptant

Cartes de crédit VISA et MasterCard

Chèque/chèque visé/mandat-poste

Paiement en ligne (allouez 2 jours ouvrables avant la date limite)

GlobalPay

Les étudiantes et étudiants ont jusqu'à 16 h 30 le jour de la date limite pour payer leurs droits de scolarité. Après cette date, il y aura une pénalité financière pour tout paiement reçu en retard. Si vous effectuez votre paiement par la poste, il doit arriver à l'Université au plus tard le jour de la date limite du paiement des droits de scolarité.

AUTRES NOTES

Les dates de paiement et de remboursement pour la session d'été 2021 sont à déterminer.

L'Université se réserve le droit de suspendre et par la suite, d'annuler l'inscription de toute étudiante ou de tout étudiant qui n'a pas réglé le solde de ses droits de scolarité, y compris les pénalités financières, dans les jours ouvrables suivant la date limite de paiement. Toute décision administrative voulant qu'une étudiante ou un étudiant soit retiré de ses cours pour raison de non-paiement de ses frais de scolarité est sans droit d'appel.

L'étudiante ou l'étudiant est l'unique responsable s'il ou elle désire se retirer des cours.

Les informations affichées sur cette page sont basées sur les derniers règlements en vigueur en date du 26 octobre 2020 et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.

COLLÉGIAL
TABLEAU DES DROITS DE SCOLARITÉ - SESSIONS AUTOMNE 2020, HIVER 2021 ET ÉTÉ 2021

Les droits de scolarité ci-dessous sont des montants approximatifs basés sur une année avec une charge d'étude à 100 % pendant les sessions d'automne, d'hiver et d'été. Ils comprennent tous les frais (voir tableau Détail des frais). La facture exacte sera disponible dans un délai de 2 jours ouvrables après l'inscription aux cours et est calculée en fonction du programme d'étude et de la charge de cours. Les droits de scolarité sont facturés par session.

Programme	Charge de cours	Cout estimatif (2020-2021)
Administration des affaires	1ère année	4,500.00 \$
	2e année	4,975.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	286.00 \$
Technologies de l'information	1ère année	5,915.00 \$
	2e année	5,960.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	368.00 \$
Tourisme	1ère année	4,765.00 \$
	2e année	4,710.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	286.00 \$
Communication multimédia	1ère année	6,485.00 \$
	2e année	5,515.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	359.00 \$
Éducation de la jeune enfance	1ère année	4,635.00 \$
	2e année	4,635.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	246.00 \$
Baccalauréat en sciences infirmières	1ère année	6,405.00 \$
	2e année	5,930.00 \$
	3e année	6,080.00 \$
	4e année	5,765.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	556.00 \$
Sciences infirmières auxiliaires	1ère année	6,845.00 \$
	2e année	4,645.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	239.00 \$
Aide en soins de santé	Pleine année	3,190.00 \$

Majoration - Étudiantes et étudiants internationaux

Programme	Charge de cours	Cout estimatif (2020-2021) ²
Administration des affaires	1ère année	9,825.00 \$
	2e année	10,780.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	546.00 \$
Technologies de l'information	1ère année	12,010.00 \$
	2e année	12,125.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	640.00 \$
Tourisme	1ère année	10,350.00 \$
	2e année	10,250.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	546.00 \$
Communication multimédia	1ère année	13,520.00 \$
	2e année	11,640.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	675.00 \$
Éducation de la jeune enfance	1ère année	10,090.00 \$
	2e année	10,090.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	467.00 \$
Baccalauréat en sciences infirmières	1ère année	12,455.00 \$
	2e année	11,345.00 \$
	3e année	11,655.00 \$
	4e année	10,995.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	1,042.00 \$
Sciences infirmières auxiliaires	1ère année	12,940.00 \$
	2e année	8,655.00 \$
	1 cours de 3 crédits ¹	406.00 \$

Notes :

1. Ce cout représente les frais du cours seulement. Des frais annuels doivent être ajoutés au besoin (voir le tableau Détails des frais).
2. Ces couts comprennent les cours d'Anglais voie préparatoire.
3. Les cours à distance sont facturés au taux régulier et non au taux de majoration.

Les informations affichées sur cette page sont basées sur les derniers règlements en vigueur en date du 1er juin 2020 et peuvent faire l'objet d'un changement sans préavis.

COLLÉGIAL
DÉTAILS DES FRAIS - SESSIONS AUTOMNE 2020, HIVER 2021 ET ÉTÉ 2021

Frais compris dans le Tableau des droits de scolarité :

	Programme	Cout par crédit	Cout par cours	Cout par année
Frais annuels :				
Frais d'inscription, bibliothèque et services aux étudiantes et étudiants	Tous les programmes			142.38 \$
Cotisation AEUSB	Tous les programmes			149.34 \$
Frais d'assurances AEUSB ¹	Tous les programmes			287.76 \$
Frais d'assurances AEUSB ¹ - majoration	Tous les programmes			989.00 \$
Autres frais :				
Frais afférents	Administration des affaires, Tourisme, Technologies de l'information, Communication multimédia, Éducation de la jeune enfance et Aide en soins de santé		7.10 \$	106.50 \$
Frais afférents	Baccalauréat en sciences infirmières et Sciences infirmières auxiliaires		20.37 \$	203.70 \$
Fonds de bourse AEUSB	Tous les programmes		11.58 \$	115.80 \$
Cotisation supplémentaire AEUSB	Tous les programmes		6.60 \$	59.40 \$
Droit de service	Administration des affaires, Tourisme, Technologies de l'information, Communication multimédia, Éducation de la jeune enfance et Aide en soins de santé		19.64 \$	294.60 \$
Droit de service - majoration	Administration des affaires, Tourisme, Technologies de l'information, Communication multimédia, Éducation de la jeune enfance et Aide en soins de santé		39.28 \$	589.20 \$
Frais technologiques	Communication multimédia		15.70 \$	
Frais technologiques	Technologies de l'information		70.79 \$	637.11 \$
Frais technologiques	Baccalauréat en sciences infirmières et Sciences infirmières auxiliaires		31.97 \$	
Frais sur cours à distance	Tourisme et Éducation de la jeune enfance	21.28 \$		
Stage Co-op ²	Administration des affaires, Tourisme et Technologies de l'information			477.38 \$
Stage Co-op - majoration ²	Administration des affaires, Tourisme et Technologies de l'information			954.76 \$
Stage pratique ²	Éducation de la jeune enfance			127.28 \$
Stage pratique - majoration ²	Éducation de la jeune enfance			254.56 \$

Frais supplémentaires :

	Cout
Demande d'admission	canadien : 100,00 \$ international : 120,00 \$ éducation : 100,00 \$
Demande de relevé de notes	14,55 \$ par copie
Demande d'attestation	11,75 \$ par copie
Demande de remplacement de parchemin	75,00 \$
Demande de réévaluation de la note finale	50,00 \$
Demande de permission pour s'inscrire à un ou des cours dans un autre établissement	75,00 \$
1er frais de retard	60,00 \$
2e frais de retard	60,00 \$ pour les soldes de 101,00 \$ à 1 000,00 \$ 100,00 \$ pour les soldes plus de 1 000,00 \$
3e frais de retard	60,00 \$ pour les soldes de 101,00 \$ à 1 000,00 \$ 100,00 \$ pour les soldes plus de 1 000,00 \$
Frais pour chèque sans provision	30,00 \$
Remplacement du T2202A/T4/T4A/Lettre de logement pour fin d'impôt	5,00 \$ par copie pour l'année courante ou 10,00 \$ par copie pour une année précédente
Amende du Service de perfectionnement linguistique pour une absence non motivée	35,00 \$
Tests de profils linguistiques additionnels	135,00 \$

Notes :

- À la suite d'une renonciation, un montant de 15,00 \$ des frais administratifs AEUSB est non remboursable.
- Une étudiante ou un étudiant qui n'est pas admissible aux stages d'apprentissage ou aux stages coopératifs, recevra un remboursement de 100 % des frais rattachés au stage à la suite de son retrait de cours. L'étudiante ou l'étudiant est responsable de remplir le formulaire de changement à l'inscription dans le but de recevoir son remboursement.